

Groupe des Etats d'Afrique
des Caraïbes et du Pacifique
(Groupe ACP)

Avenue Georges Henri, 451
1200 Bruxelles, Belgique

<http://www.acp.int>



African, Caribbean and
Pacific Group of States
(ACP Group)

Tel: +32 2 743.06.00
Fax: +32 2 735.55.73

Email: info@ACP.int

**REFERENCE: ACP/84/057/09
SEDT/GH/fk**

Brussels, 18 May 2009

***Session 4: Relations commerciales mutuellement
avantageuses: développer les économies de
pêche et l'entrepreneuriat au niveau national***

4ème session : Des liens commerciaux mutuellement avantageux : promouvoir l'esprit d'entreprise et développer l'économie des pêches à l'échelle nationale

Auteurs: Failler, P. et Hosch, G.

Les finances publiques des pays en développement profitent généralement de flux de revenus générés par l'exportation de ressources naturelles aux pays développés, mais ces exportations n'exercent souvent que très peu d'influence sur les économies nationales, en dehors du développement de marchés du travail limités pour une main-d'œuvre non qualifiée et de certains effets multiplicateurs en aval.

Les pays en développement qui souhaitent exploiter le véritable potentiel du commerce de marchandises, dont le poisson, ne peuvent se fonder sur la seule exportation de ressources naturelles brutes. Afin de tirer parti de la valeur réelle des ressources naturelles, et des bénéfices qui ressortent de ce commerce, il convient d'élaborer des modèles nationaux de transformation de ces ressources en produits semi-finis ou finis en vue de leur commercialisation. Dans le domaine de la pêche, cela concerne le débarquement du poisson, sa transformation dans des usines côtières, la valorisation des produits et leur exportation. Ceci aura non seulement pour conséquence une augmentation considérable des recettes d'exportation, mais se traduira également par des créations d'emplois et une redistribution des richesses créées, qui contribueront au bien-être social. Les effets multiplicateurs en amont et en aval entraîneront une diversification et une croissance de l'économie nationale. Selon ce schéma élémentaire, les ressources naturelles servent l'économie et le pays, et non plus seulement les finances publiques. Dans le cas contraire, ce sont les pays importateurs qui valorisent les ressources naturelles et récoltent la part la plus importante des bénéfices économiques liés à ces ressources. Dans un souci d'équilibre des liens commerciaux, mutuellement avantageux, et afin que les ressources primaires génèrent davantage de richesses et que les producteurs en tirent pleinement parti, il est impératif d'analyser soigneusement l'ensemble des aspects relatifs à la valorisation de ces ressources.

Cet article vise à mettre en évidence les principaux facteurs qui favorisent ou entravent la mise en œuvre d'un cadre national pour le développement économique et social relatif à la valorisation des produits commercialisés.

Il aborde par ailleurs le potentiel de l'aquaculture, qui demeure largement inexploité au sein du groupe des pays ACP.

I. Les difficultés auxquelles se heurte le développement de l'aquaculture : tirer les leçons du passé

En Europe, l'aquaculture a commencé à se développer de manière spectaculaire au cours des dernières décennies du vingtième siècle, suscitant une véritable ruée vers l'or. Les espèces nobles, comme le saumon, étaient l'objet de tous les désirs, et il a fallu peu de temps à des pays comme la Norvège pour se hisser au niveau des grands producteurs mondiaux de certaines espèces de grande valeur. Un phénomène identique s'est produit en Amérique du Sud, où le développement de la crevetticulture s'est révélé extrêmement rentable. L'aquaculture s'est également développée de manière spectaculaire en Asie au cours des dernières décennies. Elle y est toutefois une activité agricole traditionnelle depuis plusieurs milliers d'années et fait partie intégrante de la culture et de l'identité du continent.

Avec quelques exceptions qui confirment la règle, on peut affirmer sans trop se tromper que les efforts déployés par le groupe des pays ACP pour se joindre au développement de l'aquaculture et profiter de ses perspectives prometteuses se sont avérés infructueux. La production aquacole de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est largement inférieure à celle de la Chine, le premier producteur aquacole du monde (plus de 60 % en volume). La superficie de ce pays et la taille de sa population ne suffisent néanmoins pas à expliquer cette différence. La production aquacole mondiale est sur le point de croître davantage. Alors que la production des pêches de capture traditionnelle s'est stabilisée depuis deux

décennies, la production aquacole s'est montrée à la hauteur de la croissance de la demande globale de poisson. La production aquacole destinée à la consommation humaine a égalé la production des pêches maritimes et continentales destinée à la consommation humaine pour la première fois en 2008 et la devancera en 2009 (en volume).

Le rapport de la Banque mondiale intitulé « Les milliards engloutis » fait observer que « les produits de l'aquaculture continuent à s'emparer d'une part croissante des marchés mondiaux du poisson. Ceci s'explique par les progrès techniques dont ont bénéficié les méthodes de production, des coûts de production relativement inférieurs (comparé aux méthodes traditionnelles de capture) et la mondialisation du commerce du poisson. » Il ajoute que : « la consommation par habitant demeure faible en Afrique et en Amérique du Sud. [...] notamment en Afrique subsaharienne, où la faible consommation de protéines semble étroitement liée au faible revenu par habitant. Les poissons et les produits de la pêche de faible valeur y constituent traditionnellement un apport en protéines bon marché pour les populations les plus pauvres, ainsi qu'en Asie. L'Afrique est le seul continent où la consommation de poisson par habitant est en recul (moins de la moitié de la moyenne mondiale). Dans la mesure où le poisson représente en général la source de protéines animales la moins coûteuse, il s'agit là d'un aspect préoccupant quant à la qualité nutritionnelle de l'alimentation, notamment en Afrique subsaharienne. » Ce dernier point donne à penser que l'absence d'un développement significatif de l'aquaculture aggrave les problèmes posés par les carences nutritionnelles qui affectent de vastes régions d'Afrique subsaharienne, une importante région ACP.

En 2004, la valeur de la production aquacole mondiale (prix à la production) a été estimée à 63 milliards de dollars US. Il est probable que ce montant s'élève à environ 90 milliards de dollars US d'ici la fin 2009. Les avantages potentiels de l'aquaculture, économiques et sociaux, sont considérables. Lors du sommet intitulé « Poisson pour tous » organisé par le NEPAD à Abuja en 2005, Stephen J. Hall, du WorldFish Center a déclaré : « Un investissement de 30 millions de dollars US dans le récent programme pour une aquaculture africaine durable du NEPAD-WorldFish Center permettrait à lui seul d'accroître la production aquacole africaine de 10% par an pour la porter à près de 3 millions de tonnes dans ces 15 prochaines années, pour une valeur d'environ 1 à 2 milliards de dollars US, de créer jusqu'à 5 millions d'emplois d'ici 2020 et de garantir la sécurité alimentaire de millions d'autres personnes. », soulignant l'importance des bénéfices inexploités. Les estimations situent le potentiel de production aquacole de l'ensemble de l'Afrique entre 3 et 4 millions de tonnes par an à partir de sources diverses. Cependant, la production actuelle est encore inférieure à 1 million de tonnes, et l'Égypte en fournit plus de la moitié. Malgré le développement récent du secteur dans certains pays, les niveaux sont encore largement inférieurs aux capacités.

La pénétration des marchés des îles du Pacifique et des Caraïbes, lorsqu'elle existe, est encore moins importante. Quels sont les facteurs qui ont empêché les pays ACP de profiter davantage des retombées potentielles liées au développement de l'aquaculture ?

Les fondements nationaux du développement des pêches et de l'aquaculture font souvent défaut (voir document de référence 1). De nombreux pays n'ont pas encore conçu et adopté de politiques nationales de l'aquaculture, fondées sur une analyse détaillée des expériences antérieures, pas plus qu'ils n'ont décelé les obstacles, évalué les potentiels et élaboré de plans stratégiques nationaux. Et lorsque des initiatives sont prises, les gouvernements adoptent souvent des attitudes interventionnistes, prennent en charge la gestion des services techniques, de recherche et des éclosiers, par exemple, au lieu de libéraliser le secteur dès le départ et d'exercer des fonctions proprement gouvernementales qui consistent à établir un ensemble de conditions politiques, juridiques, économiques et sociales favorables au développement de l'aquaculture. Cela va de pair avec une compréhension réaliste des mouvements du marché et de la demande et, dans de nombreux cas, la création de pôles de compétitivité, de synergies qui permettent l'association des services et la mise en commun des informations.

Les décisions politiques et la planification stratégique sont essentielles. Le développement de l'aquaculture répond à différents besoins, notamment :

- la production d'organismes aquatiques pour la consommation humaine et parfois animale ;
- la mise en valeur des méthodes traditionnelles de capture et de la pêche sportive ;
- la culture d'espèces ornementales à des fins esthétiques ;
- la culture de plantes aquatiques pour la consommation humaine et des applications industrielles ;
- le dessalement et d'autres formes de remise en état des terres.

Ces objectifs doivent être précisés selon les besoins et les capacités. À titre d'exemple, il s'est souvent avéré que la production aquacole de poissons de consommation destinés à l'exportation n'était pas viable dans des économies insulaires, à cause de contraintes logistiques, alors que l'aquaculture pratiquée à d'autres fins, comme la production de poissons d'ornement ou d'accessoires pour l'industrie textile, peut être particulièrement rentable, pour autant qu'elle soit soigneusement planifiée. Les systèmes d'aquaculture peuvent être terrestres ou maritimes et exigent un ensemble de dispositions législatives garantissant les droits de propriété et d'exploitation. Les possibilités de production varient d'un simple établissement d'aquaculture aux systèmes extensifs, semi-intensifs et intensifs, qui déterminent dans une large mesure les impacts environnementaux prévisibles. Les modes d'exploitation varient de la petite aquaculture intégrée, qui contribue à la sécurité alimentaire et à la qualité nutritionnelle aux complexes industriels à forte intensité de capital, qui génèrent des volumes de production élevés et d'importantes recettes en devises. Les gouvernements doivent examiner et évaluer l'ensemble de ces éléments afin de déterminer ce qui est possible et ce qui n'est le pas, ce qui est souhaitable et ce qui ne l'est pas, et comment l'aquaculture peut s'inscrire dans le cadre général des politiques nationales de développement et produire des résultats positifs.

Bien que les subventions d'investissement en faveur de l'aquaculture se soient souvent révélées décevantes, il est possible d'en tirer les leçons afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques plus efficaces. L'encadré 1 met en relief un certain nombre de considérations politiques pertinentes.

Encadré 1 : les problèmes du développement de l'aquaculture reposant sur les subventions en Afrique subsaharienne

Les difficultés d'une implantation durable de l'aquaculture en Afrique subsaharienne s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement. Le développement de l'aquaculture en Afrique subsaharienne est essentiellement axé sur la petite pisciculture en étang d'espèces dulcicoles, que la plupart des agences de développement ont encouragé avec pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et de renforcer les moyens d'existence des populations les plus pauvres en ressources. Malheureusement, ces communautés sont rarement capables d'exploiter pleinement le potentiel de l'aquaculture parce qu'elles ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'appuyer sur des techniques nouvelles et contraignantes, notamment :

- l'accès aux capitaux et/ou au crédit pour investir dans les installations et se protéger des mauvaises récoltes éventuelles ;
- l'accès aux ressources, comme la main-d'œuvre, les terrains et d'autres moyens de production ;
- l'accès à des services de soutien efficaces.

En portant principalement leur attention sur les personnes les plus pauvres en ressources, les agences de développement ignorent souvent celles qui ont accès à ces ressources, et manquent une occasion de promouvoir le développement de l'aquaculture et d'étendre la portée de ses avantages économiques et sociaux.

Les raisons pour lesquelles les agences d'aide extérieure ont privilégié la promotion des avantages économiques et sociaux potentiels de la petite aquaculture rurale reposent sur un certain nombre d'hypothèses :

- les petits exploitants sont en mesure de maîtriser les aspects techniques de la pisciculture ;
- La majorité de la production est destinée à une consommation propre, ce qui encourage l'exploitant à s'approprier la technologie ;
- les intrants, comme les alevins, les aliments pour poissons, les engrais, et la main-d'œuvre sont disponibles en abondance et à bas prix.

Après trois décennies d'efforts essentiellement financés par l'étranger pour promouvoir la petite aquaculture rurale en Afrique subsaharienne, la plupart de ces hypothèses se sont avérées fausses. La pisciculture en étang performante exige des connaissances techniques nettement supérieures aux compétences nécessaires à l'aquaculture extensive, la principale source de revenus des petits exploitants. À titre d'exemple, les compétences qu'exige la gestion de l'eau, ne fût-ce que pour maintenir les poissons en vie, ne sont pas nécessaires à la culture sous pluie, et ne sont par conséquent que difficilement accessibles.

La promotion de la pisciculture destinée à une consommation propre n'est pas la méthode la plus adéquate pour motiver les exploitants. Le poisson, à moins qu'il ne soit capturé occasionnellement et en quantité insuffisante pour être mis sur le marché, est une culture de rapport dans le contexte africain. Alors que la sécurité alimentaire fait partie intégrante de la stratégie d'adaptation des ménages ruraux, la production de poisson, notamment à cause des efforts considérables qu'exige la pisciculture en étang, n'entre pas dans cette stratégie et n'est a priori pas envisageable en dehors de son aspect strictement économique.

La fertilisation et l'alimentation sont par ailleurs des aspects mal connus des petits producteurs ruraux en Afrique. Le recours à la fertilisation des terrains par les petites exploitations agricoles traditionnelles est irrégulier, voire inexistant. Les animaux élevés traditionnellement sont livrés à eux-mêmes plutôt qu'alimentés. Les aliments et les engrais disponibles pour la pisciculture sont des coûts de substitution élevés en Afrique subsaharienne. Même dans le cas d'un système utilisant peu d'intrants, il est difficile de convaincre les petits exploitants d'investir dans un système de production qu'ils ne connaissent pas. La pisciculture, y compris la petite aquaculture rurale, exige un volume de main-d'œuvre considérable (Source : GTZ/COFAD GmbH).

Certains rapports ont analysé les échecs antérieurs et ont permis d'en tirer des leçons, en grande partie dans ce qu'il est convenu d'appeler la littérature grise. Les informations relatives aux échecs sont politiquement sensibles, et de nombreux projets, pour ne pas dire la plupart d'entre eux, ont été officiellement clos et considérés comme des réussites, même si l'on peut s'interroger sur la pérennité des résultats de ces projets. La réticence des gouvernements et des agences d'aide au développement à analyser et à publier des conclusions sur les raisons des échecs explique pourquoi une génération entière s'est vu contrainte de répéter les erreurs du passé, dépensant des millions d'euros pour peu de résultats.

Un développement (plus) rapide et considérable de l'aquaculture implique de porter un regard critique sur les expériences antérieures. Il ne s'agit pas d'imputer la responsabilité de ces échecs, mais d'éviter qu'ils ne se répètent. Cela exige une volonté d'analyser et de discuter les expériences antérieures et d'en tirer les leçons. C'est par l'expérience que de nombreux pays ont pu déterminer les facteurs qui entravent le développement de l'aquaculture.

Les gouvernements doivent garder à l'esprit que l'aquaculture ne représente certainement pas des possibilités de développement économique et/ou social considérables dans toutes les situations ou pour tous les pays. Il est cependant souhaitable d'analyser de manière détaillée la situation nationale et, le cas échéant, de mettre en œuvre une politique cohérente de développement de l'aquaculture.

Recommandations :

- Lorsque des projets d'aquaculture ont été menés antérieurement et ont souvent échoué, les gouvernements doivent systématiquement évaluer les programmes

antérieurs, analyser l'ensemble des paramètres économiques, sociaux et environnementaux pertinents, en vue de déterminer les éléments clés de la réussite et de définir les moyens à mettre en œuvre pour exploiter les débouchés potentiels de l'aquaculture ;

- les États ACP doivent fournir tous les efforts nécessaires à la mise en œuvre d'une politique nationale cohérente pour le développement de l'aquaculture, dans le cadre de la politique nationale pour le développement économique et social. Une évaluation du climat d'investissement est également nécessaire.

II. Promouvoir l'esprit d'entreprise et la valeur ajoutée

Les politiques commerciales des pays ACP, sous-tendues, pour la plupart d'entre eux, par les politiques d'ajustement structurel, ont pour objectif de maintenir la croissance économique à un niveau soutenu. Pour ce faire, elles s'appuient sur l'exportation des produits naturels bruts dont les poissons et autres produits de la mer constituent une part de plus en plus importante. Le déclin des exportations de produits agricoles, forestiers et miniers, ainsi que l'accroissement de la demande internationale en produits de la mer, concourent à faire des ressources halieutiques un enjeu commercial sans précédent pour les pays disposant d'une façade maritime ou de plans d'eau intérieurs. Les objectifs à court terme de maintien de la croissance convertissent toutefois ces enjeux en simple bradage des ressources halieutiques (« dumping écologique ») puisque le poisson est exporté en l'état, sans transformation et donc sans valeur ajoutée nationale.

II.1. Qualité et valeur ajoutée nationale

Quelle est donc, pour les pays ACP, la meilleure manière de tirer partie des changements induits par le commerce international ? Elle consiste en deux choses. La première est de vendre de la « qualité » et non de la « quantité », en clair de commercialiser du poisson le plus élaboré possible et la seconde est d'étendre la main mise sur le produit le plus loin possible le long de la filière de distribution.

L'absence de pollution le long des côtes de la plupart des pays ACP constitue en soit un critère de démarcation qualitatif vis-à-vis du poisson européen ou asiatique en général mais ne suffit pas à le rendre plus attractif pour autant pour les importateurs. La substitution progressive des barrières tarifaires en obstacles sanitaires et techniques, que les nouvelles règles d'origine viennent renforcer (voir sections règles d'origine et SPS), va, au fur et à mesure de l'implémentation de nouvelles mesures, contribuer à en faire un élément de discrimination positive.

Si la valeur du poisson se trouve bien entendu dans ses qualités naturelles et sa taille, le soin qui a été apporté à sa capture, sa manutention et son stockage jusqu'au lieu de consommation est plus qu'essentiel puisqu'il opère une démarcation entre le poisson de premier et deuxième choix et celui déclassé, impropre à l'exportation. La différence de prix à la tonne entre un poisson de premier et de deuxième choix avoisine les 1000 € et près de 3000 € avec un poisson déclassé (Failler, 2006). A titre illustratif, l'utilisation en Mauritanie de méthodes de pêche peu enclines à la qualité engendre un manque à gagner annuel de 80 millions €, soit pratiquement l'équivalent du montant des exportations annuelles ! Cet exemple peut être répété à l'envie pour les autres pays de l'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes. Ainsi, une grande partie de la richesse produite naturellement par les écosystèmes marins est gaspillée par manque de soins. Sans incidences il y a vingt ou trente ans, un tel gaspillage est aujourd'hui fort préjudiciable. Les économies nationales comptabilisent un manque à gagner significatif, allant jusqu'à hauteur de la valeur des exportations. Les écosystèmes marins pâtissent du comportement des armements de pêche et des pêcheurs artisanaux toujours à essayer de faire « plus » alors que « moins mais de qualité » serait mieux puisqu'il faudrait deux fois moins de poisson pour faire le même chiffre d'affaires qu'actuellement.

Cela enjoint donc les pays ACP à opter pour un développement commercial basé sur la qualité des produits. Pour les segments de marché de poisson frais, réfrigérés et congelé,

cette qualité constitue à elle seule une valeur ajoutée puisque tous les soins apportés par les opérateurs se traduisent par un prix de vente plus élevé. Pour les importateurs européens, le segment est à la fois le plus rémunérateur (notamment du fait des risques encourus) mais aussi le plus porteur dans l'avenir de tous les segments du fait du délaissement progressif de la consommation de produits en conserve au profit de produits frais ou très élaborés et prêts à l'emploi (Failler, 2008). En d'autres termes, valeur ajoutée ne rythme nécessairement avec transformation du poisson.

II.2. Entreprenariat

Dans un tel contexte le développement de l'entreprenariat national doit être envisagé selon les espèces et les marchés ciblés : la production de poisson de très haute qualité ou de produits élaborés pour les marchés internationaux très rémunérateurs (européens notamment), celle de poisson transformé (salés, séchés, fumés, etc.) pour les marchés intérieurs et riverains et celle de poisson en conserve pour les marchés internationaux peu rémunérateurs. Les segments de poisson frais et de produits élaborés exigent des entrepreneurs capables d'intervenir tout au long de la filière tandis que celui de la transformation traditionnelle et de la conserverie une intervention ponctuelle, la qualité et la fraîcheur du poisson n'étant pas réhabilitables. L'intégration horizontale des entreprises de poisson frais et réfrigérés (et congelé dans une moindre mesure) de la capture à l'acheminement met en jeu des moyens financiers conséquents que seuls des groupes industriels structurés et connectés aux places européennes, japonaises ou nord-américaines peuvent assurer.

Les intervenants dans le secteur de la transformation dite traditionnelle ont de plus en plus tendance à se regrouper afin de réaliser des économies d'échelle, d'être en position forte pour négocier avec les pêcheurs, de mieux faire face aux pénuries d'approvisionnement en se répartissant les captures (sans engendrer une escalade des prix) et de structurer le microcrédit. Les associations de femmes transformatrices en Afrique de l'Ouest ont, par exemple, permis à cette profession qui périssait face aux difficultés diverses de s'organiser et d'être très dynamique, notamment grâce à l'épanouissement du microcrédit. Au Sénégal, la FENAGIE Pêche (fédération nationale des GIE de pêche) structure la vente de produits transformés de manière à rendre plus lucratif un marché très segmenté et peu rémunérateur. Un magasin central à Dakar joue le rôle de vente au détail et de marché d'éclatement vers les autres villes. Une telle organisation a permis d'améliorer la qualité et l'hygiène des produits (avec l'appui de l'Institut de technologie alimentaire) et de proposer des produits bien emballés et dont la contenance correspond aux besoins des ménagères.

Les entreprises de conserve des produits halieutiques des pays ACP connaissent toutes ces dernières années des difficultés d'approvisionnement, financières de fond de roulement et de débouchés. Les conserveries de thon de Tema (Ghana), de Dakar (Sénégal), d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Victoria (Seychelles), de Mombasa (Kenya) connaissent toutes de sérieuses difficultés d'approvisionnement du fait de débarquements en constante réduction et surtout d'une réorientation des captures vers les segments de marché de poisson frais, réfrigéré ou congelé, plus rémunérateurs. De côté des débouchés, ces conserveries se heurtent de plus en plus à la concurrence de pays comme les Philippines qui produisent quelques 300.000 t de conserves de thon par an et donc proposent des conserves de thon à des prix entre 40 et 20% inférieurs à ceux des pays ACP.

II.3. La valeur ajoutée au service de la gestion des ressources halieutiques

Utiliser le critère de la qualité pour arbitrer les procédures d'accès aux ressources offre des perspectives d'avenir intéressantes face à l'échec de la gestion actuelle. Calquées sur celles des pays européens, les tentatives de régulation de l'accès aux ressources halieutiques en Afrique ou dans les Caraïbes sont restées lettres mortes (Failler, 2004). Les contextes sont différents, les moyens de mise en œuvre des politiques sont dans les pays ACP très faibles tout comme les capacités de contrôles, extrêmement limitées. En outre, face au constat d'échec de la politique commune des pêches en Europe avec 300 millions € de budget annuel, il est illusoire de prétendre gérer les pêcheries des pays ACP selon de tels modes sachant la modicité des budgets des ministères des pêches. En revanche, il est tout à fait

possible d'utiliser le marché et son engouement pour la qualité et tout ce qui s'y rapporte (règle de origine, certification des processus de production HACCP et ISO, commerce équitable, code de conduite pour une pêche responsable, etc.) pour tenter de réguler les pêcheries ayant un objectif commercial très fort telles les pêcheries d'exportations (poisson blanc, poulpe, et crevette pour l'essentiel). Cela conduirait à réguler les pêcheries non plus en tentant de contrôler l'accès mais en s'assurant que tout ce qui est capturé est conforme à des normes de qualité internationales. Cela signifie l'arrêt de la capture de poissons qui n'ont pas atteint la taille de maturité sexuelle, la pêche non sélective, l'utilisation d'engins qui abîment le poisson, les méthodes de conservation impropres et les ruptures de la chaîne du froid. Mis en place et opéré par la profession elle-même, un tel mécanisme aurait le mérite de responsabiliser la profession. Après plus de trente ans de déresponsabilisation croissante du fait de l'entêtement des gouvernements à implanter un système centralisé de gestion des pêcheries, la profession se sent marginalisée et exclue de tout processus décisionnel qui la concerne au premier chef. Les tentatives d'instaurer des processus participatifs sont certes prometteuses mais consistent encore à draper les actions gouvernementales d'une certaine légitimité participative. Le passage d'une gestion des pêcheries à celui d'une gouvernance reste donc encore à faire.

II.4. Conclusions

Brader les ressources halieutiques pour satisfaire aux exigences de croissance économique est aujourd'hui difficilement concevable. D'autant plus que l'objectif ultime des politiques nationales de développement des pays ACP est la réduction de la pauvreté. Il est donc impératif de considérer les ressources halieutiques comme un potentiel, pouvant participer à l'effort de croissance économique et au développement social. Dans cette optique, la santé des écosystèmes marins ne saurait être mise en péril, au risque de saper la fondation de tout l'édifice et de s'enfermer dans un processus de croissance dite appauvrissante.

Ce constat montre l'impératif d'un travail de concertation entre les décideurs publics de la pêche et du commerce (et dans une plus large mesure de ceux agissant dans les sphères de la macroéconomie, de la coopération et du développement). Un tel rapprochement aura pour effet une prise en compte réciproque des interactions commerce-pêche, des objectifs et des contraintes spécifiques à chaque domaine (la nécessité d'exporter d'un côté et la nécessité de protéger les ressources de l'autre). Il conduira ensuite à l'élaboration de stratégies concertées visant à valoriser le potentiel maritime national. Et enfin, l'émergence de liens entre les politiques de pêche et de commerce aura le mérite de placer l'environnement au devant de la scène commerciale et de contrecarrer le phénomène de dumping écologique auquel on assiste actuellement. L'établissement de liens forts entre les politiques de pêche et du commerce contribuera à l'émergence d'une bonne gouvernance des secteurs de la pêche.

III. L'investissement et les partenariats public-privé

Le sommet africain du « Poisson pour tous » qui s'est tenu en août 2005 a mis en évidence le besoin pressant d'investissements stratégiques pour garantir la contribution du secteur des pêches à la lutte contre la pauvreté et au développement économique (NEPAD, 2005). Les investissements stratégiques sont en effet indispensables aux pays ACP, notamment pour les secteurs des pêches et de l'aquaculture. L'UE participe au développement de ces pays de manière publique, dans le cadre de l'aide publique au développement (APD), et de manière privée, par une fraction des investissements directs à l'étranger (IDE).

Dans le cadre des relations officielles entre l'UE et les pays ACP, les investissements publics sont régis soit par l'accord de Cotonou, concrétisé par les accords de partenariat économique (APE), et financés par l'intermédiaire du Fonds européen de développement (FED), soit par les accords bilatéraux de partenariat dans le secteur de la pêche (APP), conclus entre un pays ACP et l'UE.

Les APP offrent à l'UE un accès aux ressources halieutiques des pays ACP et soutiennent les efforts de ces pays pour gérer durablement ces ressources (principalement en matière de recherche et de surveillance). Les investissements privés sont également réalisés dans le

cadre de relations officielles. L'UE propose notamment de contribuer à l'intégration des pays côtiers en développement à l'économie mondiale en créant un environnement favorable aux investissements et un secteur de la pêche compétitif.

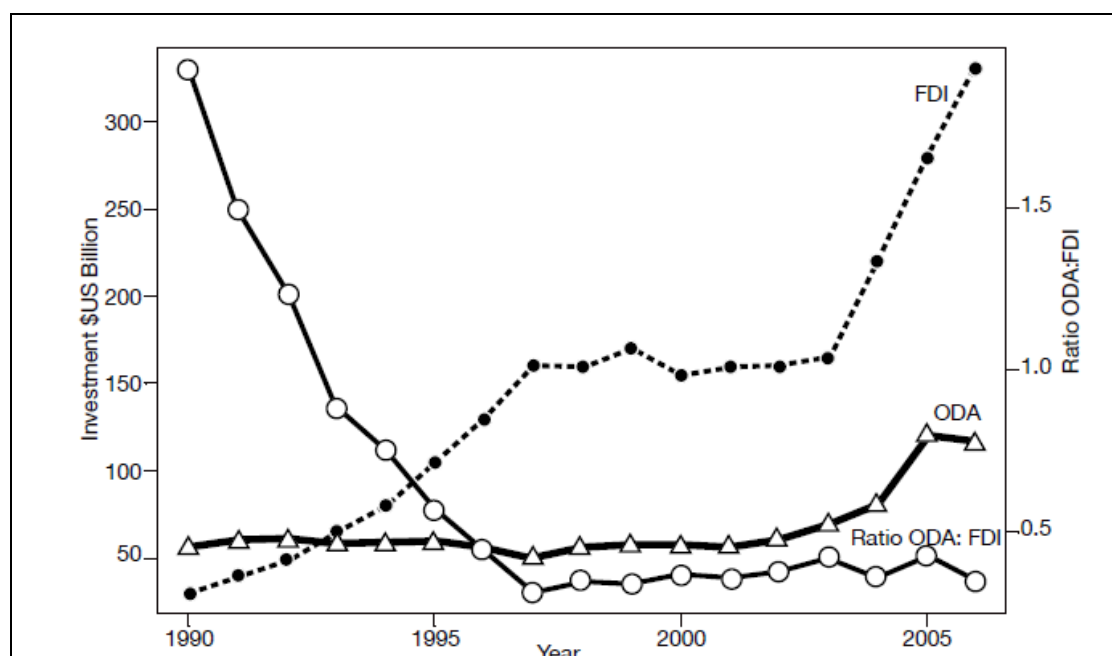
Les investissements de l'UE dans la pêche et l'aquaculture des pays ACP représentent une contribution considérable au revenu national. Certaines questions demeurent néanmoins. Quelle est la part que représentent ces investissements publics et privés ? Alors que la plupart des investissements privés ne sont pas évalués, comment peuvent-ils être réalisés de façon à servir au mieux les intérêts des économies et des populations des pays ACP ? Les tendances récentes des investissements privilégient les partenariats entre les secteurs public et privé. Dans quelle mesure ces partenariats public-privé (PPP) peuvent-ils être mis en œuvre et comment peuvent-ils promouvoir l'investissement privé tout en améliorant les résultats de l'aide publique ?

La section suivante porte sur les investissements privés en provenance de l'UE. Elle met en relief le besoin d'assurer la cohérence des investissements privés afin de garantir le développement, notamment dans le contexte économique, social et environnemental actuel. Cette section traite également des PPP en tant que moyen de promouvoir l'investissement privé. Elle précise ensuite comment réaliser des investissements judicieux et conclure des PPP efficaces dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture tout en mesurant les risques inhérents et les limites.

III.1. Le besoin d'accroître l'investissement privé pour garantir le développement

III.1.1. Les tendances mondiales de l'investissement pour le développement

Si l'aide publique et la coopération UE-ACP a plus que doublé au cours des quinze dernières années (voir graphique 1), l'investissement privé apparaît désormais tout aussi important pour un certain nombre de gouvernements qui mesurent l'importance de l'investissement privé pour garantir le développement. L'évolution de l'aide publique au développement (APD) et des investissements directs à l'étranger (IDE) illustre cette tendance (graphique 1).



Graphique 1: l'aide publique au développement par rapport aux investissements directs à l'étranger, 1990-2006 (Source: Weirowski et al. 2008; OCDE 2005; USAID. 2007).

Malgré cette évolution, l'investissement dans les branches essentielles du secteur primaire, comme l'agriculture, demeure faible. Dans son rapport intitulé « Agricultural Growth for the Poor » (La croissance agricole favorable aux pauvres), publié en 2005, la Banque mondiale considère que le recul des dépenses publiques consacrées à l'agriculture est particulièrement

préoccupant. Ce rapport fait observer que les investissements dans l'agriculture, qui ne représentaient que 7,5 % du produit agricole brut en 1980, ne s'élevaient plus qu'à 6 % en 1998 (d'après Fan et Rao, IFPRI, 2003). Il est probable que cette tendance se vérifie également dans le secteur des pêches, pour lequel il n'existe pas de données comparables, et qu'elle s'accroît en raison du contexte économique actuel. Selon les perspectives de l'économie mondiale, les flux d'IDE entrants chuteront de 33 % en 2009 par rapport à 2008, ce qui ne sera pas sans conséquence pour les pays ACP. En 2008, les stocks d'IDE se sont chiffrés à 62 milliards de dollars US en Afrique subsaharienne.

La baisse du rendement des investissements, liée à la chute des prix sur les marchés internationaux causée par la récession économique, n'est pas de nature à encourager les investisseurs. De nombreuses multinationales ont revu à la baisse leurs plans d'investissement pour des raisons stratégiques, réduisant par conséquent les flux d'IDE et confirmant leur nature procyclique. Dans ce contexte économique de plus en plus difficile, les gouvernements des pays ACP doivent chercher à augmenter les investissements en provenance de l'étranger afin de garantir leur développement. Ceci implique que les autorités nationales établissent des conditions attractives pour les investisseurs.

III.1.2. Davantage de cohérence dans la gestion des pêches des pays ACP pour promouvoir des investissements judicieux

Il est inutile de rappeler le triple défi auquel ont été confrontés les pays ACP dans le développement des pêches nationales pendant de nombreuses années : assurer le développement national et la sécurité alimentaire ; augmenter les exportations de poisson et de produits du poisson ; garantir une exploitation durable des ressources naturelles. Ce triple défi, qui a mis à rude épreuve l'économie des pêches et de l'aquaculture des pays ACP, sera probablement plus difficile à relever dans le contexte actuel de récession économique. Nous sommes en effet confrontés à une triple crise : alimentaire, financière (indissociable de la récession économique) et environnementale (surexploitation des ressources halieutiques). D'une part, les difficultés du marché des denrées alimentaires, aggravées par la crise financière et la récession mondiale qui a suivi, ont eu de lourdes conséquences sur la stabilité des prix des aliments ainsi que sur la croissance des revenus, plongeant davantage de personnes dans la faim et la pauvreté dans le monde entier. Cette situation concerne particulièrement les économies des pays ACP. La pêche et le poisson y seront plus que jamais nécessaires pour garantir l'apport en protéines d'origine animale et les revenus. D'autre part, les perspectives de l'économie mondiale (2009) prévoient une contraction mondiale des échanges commerciaux, particulièrement importants pour les pays ACP, de 10,2 % en 2009 et un recul de 6,4 % des exportations des pays en développement. De même, il est probable que ceci exerce une influence négative sur les exportations de poisson des pays ACP aux pays développés, notamment l'UE. Enfin, la FAO a publié en 2008 son rapport sur « la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture » (FAO, 2008), selon lequel plus de 25 % des stocks mondiaux de poisson sont surexploités ou appauvris et 52 % sont pleinement exploités. Par conséquent, pratiquement 80 % des pêches mondiales sont pleinement exploitées, surexploitées, appauvries ou en voie d'épuisement. Ceci souligne à quel point l'exploitation durable des stocks est un objectif qui semble de plus en plus difficile à atteindre.

La plupart des investissements réalisés par l'UE dans les pêches des pays ACP portent sur la création de coentreprises dans le secteur de la pêche. Il s'agit de créer des entreprises de pêche locales, détenues par un citoyen de l'UE, qui met à la disposition de ces entreprises un navire européen pour pêcher dans la ZEE du pays ACP. Certains auteurs constatent que les investissements de l'UE dans les pêches des pays ACP ont été réalisés avec peu de considération pour l'état des stocks et le secteur local de la pêche (Gorez, 2007). Les mêmes auteurs affirment que le transfert de la capacité de pêche par l'intermédiaire des coentreprises a contribué à la diminution des stocks dans les pays ACP. Ceci a certainement entraîné des conséquences économiques au plan local, en termes de salaires, d'achats sur place et d'utilisation des installations portuaires. Il s'est toutefois avéré que plus de 80 % de la valeur ajoutée profitait aux opérateurs européens et 19 % aux pays tiers.

Dans le contexte de crise des pêches et des investissements destinés au secteur dans les pays ACP, les futurs investissements devront être plus cohérents afin d'assurer le développement des pays d'accueil. En conséquence, ces investissements judicieux devront se fonder sur des engagements de la part des autorités et des réglementations et des mesures d'application adéquates. Ceci implique une rationalisation des mesures d'investissement et des procédures d'exportation, une évaluation de l'impact des activités de pêche sur les ressources halieutiques, un renforcement de la chaîne de valeur intégrée en termes de gestion, et la prise en considération de la sécurité alimentaire dans la région (Wageningen, s.d.).

III.1.3. Comment améliorer le climat d'investissement dans le secteur de l'aquaculture

Les IDE répondent généralement à une combinaison de facteurs d'incitation et d'attraction. Le contexte macroéconomique du pays d'origine de l'investisseur peut par conséquent l'inciter à investir à l'étranger. Ces facteurs d'incitation comprennent notamment la disponibilité de fonds libres, des coûts de substitution liés aux capitaux détenus, la situation générale et les rendements escomptés sur les marchés de capitaux nationaux. Les capitaux que ces facteurs rendent disponibles seront attirés par tel ou tel pays en fonction des facteurs d'attraction qui y existent. Il peut s'agir des rendements escomptés, de risques liés à l'investissement, du régime commercial et de la croissance du marché intérieur.

Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE a publié un rapport de réunion sur la crevetticulture durable en Afrique de l'Ouest, qui illustre les risques que présentent les investissements dans l'aquaculture (CSAO/OCDE, 2006). Les auteurs ont relevé plusieurs lacunes qui entravent les investissements étrangers. Dans le cas particulier de l'investissement privé dans la crevetticulture en Afrique de l'Ouest, ces lacunes sont les suivantes :

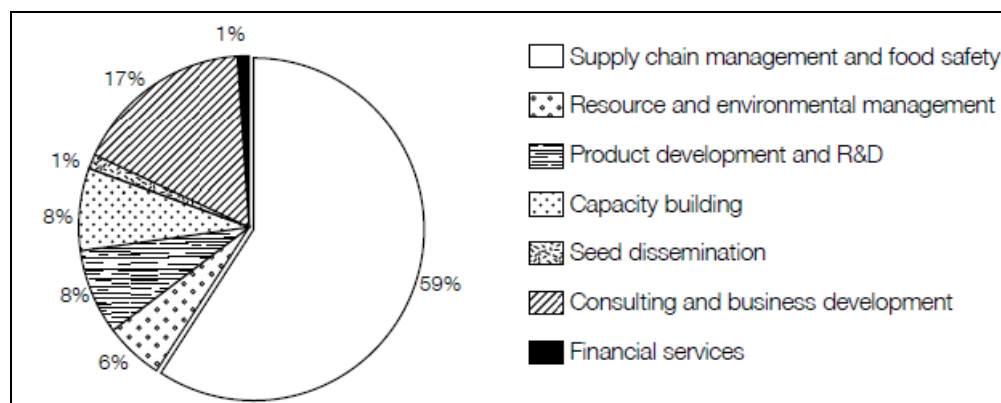
- l'encadrement légal – il n'existe pratiquement pas d'encadrement légal ni de plans de zonage du littoral consacrés à l'aquaculture. Les investissements se feront rares parce que la question de l'utilisation des terres n'a pas trouvé de réponse ;
- l'infrastructure – dans de nombreuses régions adaptées à la crevetticulture, les infrastructures de communication ou de transport sont absentes ;
- le manque d'expertise – la main-d'œuvre manque des compétences nécessaires en matière de pisciculture ou de crevetticulture, et il est probable qu'un projet d'investissement qui doit se ressourcer excessivement en personnels expatriés soit moins accepté par la population locale ;
- le manque de stabilité politique et un environnement désagréable pour l'investisseur – à tort ou à raison, l'Afrique de l'Ouest a la réputation d'être une destination d'investissement à haut risque. Les conditions sociopolitiques sont imprévisibles, les actions des autorités sont arbitraires et en proie à la corruption, et les formalités à accomplir découragent les investisseurs ;
- le manque de coopération régionale – les initiatives transnationales sont plus faciles à gérer, mais il existe des règles d'origine et des surtaxes de douane, malgré l'existence de la CEDEAO, qui risquent de dissuader les investisseurs étrangers.

III.2. Garantir l'investissement par la conclusion de partenariats public-privé

III.2.1. Les partenariats public-privé dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture

Le *Canadian Council for Public-Private Partnerships* (Conseil canadien pour les partenariats public-privé)¹ définit le PPP comme « une entreprise commune à caractère coopératif entre les secteurs public et privé, fondée sur les compétences de chaque partenaire, qui répondent au mieux à des besoins publics clairement définis de services et d'infrastructures par le partage entre ces partenaires des ressources, des risques et des résultats. »

¹ http://www.pppcouncil.ca/aboutPPP_definition.asp



Graphique 2: Répartition des objectifs mentionnés dans 25 projets de PPP pour le développement des pêches et de l'aquaculture dans les pays en développement (source : Weirowski et al., 2008).

Une étude du WorldFish Center (Weirowski et al. 2008) relève 25 projets de PPP dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture. Ces projets ont été analysés, et leurs objectifs sont précisés dans le graphique ci-après (graphique 2). La gestion de la chaîne d'approvisionnement et la sécurité alimentaire sont considérés comme les principaux objectifs pour améliorer l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Ces objectifs regroupent des initiatives comme le label bio, la manutention des produits, la qualité des denrées alimentaires, la commercialisation, etc. Suivent ensuite la consultance et les services de développement de l'entreprise, qui représentent 17 % des objectifs des projets de PPP. Cette catégorie comprend l'amélioration des procédures de gestion de la production, la préparation des programmes de développement pour des IDE, etc. D'autres initiatives portent notamment sur le renforcement des capacités (développement de produits, R&D) et la gestion des ressources et de l'environnement (réduction des déchets lors des processus de production, élaboration de nouveaux aliments pour animaux, amélioration de la gestion de la pêche).

Le rapport indique ensuite que, selon l'étude, les principales raisons qui poussent à conclure un PPP sont les demandes du secteur privé et la structure des programmes d'aide au développement. La plupart des PPP analysés ont par ailleurs été conclus parce que le secteur privé cherchait à surmonter les contraintes et les défaillances du marché et était en mesure d'utiliser l'aide au développement pour atteindre cet objectif.

III.2.2. Les possibilités de promotion des PPP dans les pays ACP

Il existe de nombreuses possibilités de mettre sur pied des PPP pour soutenir les pêches et l'aquaculture. L'échec apparent du recours aux PPP dans des domaines d'importance stratégique peuvent éventuellement refléter des faiblesses institutionnelles et organisationnelles des gouvernements des pays en développement ou une méconnaissance des possibilités offertes par ces partenariats. Les acteurs concernés peuvent par ailleurs ignorer les possibilités mises à leur disposition pour conclure des PPP.

Dans le cadre de la coopération de l'UE, le programme « Pro Invest »² fournit le soutien technique et financier au secteur privé dans les pays ACP. Pro Invest a créé une section spécifique destinée à améliorer l'état sanitaire des produits de la pêche dans les pays ACP et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM)³. Ce programme est ouvert et semble constituer une base solide pour les investissements dans les pays ACP.

Les programmes bilatéraux avec les pays de l'UE peuvent offrir des possibilités de conclure des PPP dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Une liste tirée du rapport du WorldFish Center (Weirowski et al., 2008) figure à l'annexe 2.

III.2.3. L'utilité potentielle des PPP

² Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.proinvest-eu.org/page.asp?id=360&langue=FR>.

³ Pour plus d'informations sur le programme SFP, rendez-vous sur <http://www.sfp-acp.eu/FR/A1-Presentation.htm>.

L'étude entreprise par le WorldFish Center (Weirowski et al. 2008) a précisé l'utilité potentielle des PPP dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture des pays en développement. Cette étude et d'autres projets fournissent des exemples d'utilité potentielle, notamment :

- ♦ *un accès facilité aux marchés nationaux et internationaux* – faciliter l'accès aux marchés internationaux des petites et moyennes entreprises de pêche et d'aquaculture qui déploient des efforts considérables pour entrer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans le cadre du programme de PPP lancé par le gouvernement néerlandais au Sénégal pour améliorer l'accès aux marchés et la compétitivité des pêches sénégalaises, un élément essentiel a consisté à rationaliser les mesures d'investissement et les procédures d'exportation afin de faciliter l'accès aux marchés. Une action complémentaire a été entreprise dans le cadre du même programme afin de soutenir les transactions et la commercialisation au plans régional et national en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et les économies locales ;
- ♦ *l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la qualité des aliments* – aider les petits exploitants à surmonter les obstacles de la sécurité alimentaire et de la qualité des aliments, ce qui peut également aider les entreprises à satisfaire aux normes de production, des certificats d'exploitation et à répondre aux exigences de traçabilité. Le programme de PPP des Pays-Bas a encouragé les initiatives qui visaient à élaborer un dispositif cohérent de formation et de mise à jour concernant la sécurité alimentaire, la qualité des aliments et la méthode HACCP (Wageningen, s.d.) ;
- ♦ *le développement des marchés de niche* – aider les entrepreneurs à surmonter les risques plus élevés liés aux incertitudes de la gestion de la production et des marchés lors du développement d'un marché de niche. Le programme de PPP des Pays-Bas au Sénégal visait à mettre au point et à implanter des systèmes d'aquaculture ;
- ♦ *l'amélioration des services logistiques spécifiques au secteur* – ceci concerne notamment les améliorations des systèmes de dissémination d'alevins, des réseaux de production et d'approvisionnement de l'alimentation animale, de la manutention après récolte et du transport des produits ;
- ♦ *l'amélioration des services financiers* – les petites exploitations sont confrontées à des difficultés d'accès au crédit, qui peuvent être contournées par le recours au microcrédit, au crédit garanti par l'État ou aux garanties contre les risques. Le *Global Commercial Microfinance Consortium* constitue un bon exemple de PPP dans le secteur des services financiers. Ce consortium a pour objectif d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays en développement. Il est soutenu par le financement et les garanties de crédit apportés par USAID et il est géré par la Deutsche Bank. Ce consortium est un PPP regroupant des pouvoirs publics et des institutions bancaires internationales ;
- ♦ *la recherche et le développement technologique* – améliorer la R&D grâce aux PPP, avec une atténuation du risque pour le secteur privé grâce à la collaboration des institutions, le soutien financier et le renforcement des capacités pour la recherche dans le secteur public. Ce type de partenariat peut être utile à la création de souches de poissons améliorées génétiquement, notamment pour la pisciculture.
- ♦ *l'amélioration de l'information et de la communication* - la mise en place de systèmes d'informations à l'intention des marchés, de plateformes de transactions, et de services d'information est essentielle pour les petits exploitants et les associations de producteurs. Un partenariat entre la *Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture*, l'*Uganda National Farmers Federation* et *Information Communication Technology for African Rural Development* a amélioré l'échange d'informations spécifiques relatives à la santé et aux questions agricoles entre les associations régionales d'agriculteurs et les agriculteurs en installant des téléphones de village ;
- ♦ *l'amélioration des infrastructures matérielles et techniques* – promouvoir l'infrastructure matérielle et de gestion, comme les routes, les sources d'alimentation électrique et les systèmes d'approvisionnement en eau ;
- ♦ *le renforcement des capacités et les services de vulgarisation* – promouvoir l'enseignement et la formation des entrepreneurs et des fonctionnaires peut être avantageux pour les deux parties ;
- ♦ *la privatisation des installations et des services publics* – les installations publiques peuvent bénéficier de la participation du secteur privé dans les services publics. Ceci peut être réalisé dans le cadre de concessions à long terme et de contrats de cession, ce qui est de nature à améliorer la gestion et à renforcer l'efficacité.

III.2.4. Les risques liés aux PPP

Il est évident que les PPP ne sont pas la panacée, mais ils représentent une part importante des instruments destinés à exploiter le potentiel des pêches et de l'aquaculture afin de satisfaire les besoins des pays en développement. Certains pourraient être tentés de considérer les PPP comme la solution à l'ensemble des difficultés de ces secteurs. Il est au contraire nécessaire d'analyser l'ensemble des aspects du partenariat. Les rôles et les responsabilités des partenaires et les risques encourus doivent être soigneusement détaillés dans les contrats.

Deux types de risques sont généralement liés aux PPP : les risques externes et internes. Les risques externes dépendent de l'environnement dans lequel le projet est implanté. Il peut s'agir de changements de gouvernements, de modifications de la législation ou d'une détérioration du contexte politique. Les risques internes portent sur la structure ou le fonctionnement du projet de PPP. Contrairement aux risques externes, les partenaires sont généralement en mesure de les contrôler. Un risque particulier apparaît lorsque la demande est insuffisante et que les revenus du projet ne permettent pas à l'entreprise de remplir ses obligations financières.

Recommandations :

- les ministres ACP doivent prendre les mesures nécessaires pour améliorer le climat d'investissement et renforcer l'environnement économique, juridique et politique ;
- les ministres ACP doivent prendre des mesures qui visent à renforcer la cohérence des secteurs des pêches nationales quant à la gestion durable, la sécurité alimentaire et le développement des échanges ;
- les gouvernements des pays ACP doivent posséder une connaissance approfondie des dispositions et des applications potentielles des PPP et évaluer leur utilité au regard des aspects économiques, sociaux et environnementaux du contexte national.

Bibliographie et références

Béné, C. (2008). *Global Change in African Fish Trade: Engine of Development or Threat to Local Food Security? OECD Food, Agriculture and Fisheries Working Papers*, No. 10, OECD publishing, © OCDE.

CSAO/OCDE (2006). *Crevetticulture durable en Afrique de l'Ouest : opportunité et coopération Sud-Sud*. Table ronde régionale, Conakry (Guinée), 6 au 8 juin 2006, <http://www.oecd.org/dataoecd/56/1/38524467.pdf>

Fan, S. & Rao, N. (2003). *Public spending in developing countries: trends, determination, and impact*. EPTD discussion papers 99, International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington DC. <http://www.ifpri.org/divs/eptd/dp/papers/eptdp99.pdf>

Failler P. et al. (2006). *Évaluation des stocks et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritanienne*. Rapport du 5e Groupe de travail IMROP, Nouadhibou, Mauritanie, 7-17 décembre 2002, Organisation des Nations Unies, pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome, 2004, 203 p.

Failler et al. (2006). *Future prospects for fish and fishery products; 4. Fish consumption in the European Union in 2015 and 2030 - Part 2. Country projections*. FAO Fishery circular No. 972/4 Part 2, 400 p.

Failler (2004). *Internationale Übereinkommen – Von Rio nach Johannesburg um aquatische Ressourcen zu schützen und sie nachhaltig zu nutzen? Internationales Seerechtsabkommen der UN, IUU, der Johannesburg Aktionsplan für nachhaltige Entwicklung und der Verhaltenskodex für verantwortungsvolle Fischerei (CCRF) usw.* (International agreements – from Rio to Jo'burg – the right way for sustainable aquatic resources development?), *Entwicklung & ländlicher Raum, Schwerpunkt: Aquatische Ressourcen*, 6/2004, p 7-9.

FAO (2000). *Small ponds make a big difference. Integrating fish with crop and livestock farming*. FAO Farm Management and Production Economics Service & FAO Inland Water Resources and Aquaculture Service. Rome, Italie. 30p.

Gorez, B. (2007). « Grillé ? Le secteur de la pêche et les investissements européens », dans *Éclairage sur les négociations*, vol. 6, numéro 5, septembre 2007. http://www.acp-eu-trade.org/library/files/TNI_FR_6-5.pdf.

GTZ/COFAD GmbH (2002). *Back to basics, Traditional inland fisheries management and enhancement systems in Sub-Saharan Africa and their potential for development*. Schmidt, U.W. (ed.), Eschborn, Germany.

Institute of International Finance (2009). *Capital Flows to Emerging Market Economies*. Washington, D.C., États-Unis. Janvier 2009.

OCDE (2005). *Making poverty reduction work. OECD'S Role in development Partnership*. Organisation for Economic Cooperation and Development, OECD publications, (00 2005 1T 1 P) – No. 83249 2005. <http://www.oecd.org/dataoecd/31/5/34839878.pdf>

NEPAD (2005). Fish for all summit, Abuja, Nigeria, 21-25 août 2005, <http://www.fishforall.org/ffa-summit/africasummit.asp>.

USAID (2007). *US Total Resource Flows to the Development World in 2005. The Private Revolution in Financing*. http://www.usaid.gov/our_work/global_partnerships/gda/resources/pie_fact.pdf.

Wageningen, (s.d.). *Public private partnerships for market access, towards improved management and increased competitiveness of the fisheries sector in Senegal*. Development of WSSD Partnerships for the fisheries sector in Western Africa, project document

Weirowski, F. and Hall, S.J. (2008). *Public-private partnerships for fisheries and aquaculture: Getting started*. WorldFish Center Manual number 1875. The WorldFish Center, Penang, Malaisie.

Banque mondiale (2005). *Agricultural Growth for the Poor*. http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/Agricultural_Growth_for_the_Poor.pdf

Perspectives de l'économie mondiale 2009. Disponible en ligne: <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2009/01/pdf/textf.pdf>

Annexes

Annexe 1: Les possibilités de partenariats public-privé dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture (source: Weirowski et al. 2008).

Segment soutenu	Exemples de produits et services	Partenaires du secteur public	Partenaires du secteur privé
Gestion de la chaîne d'approvisionnement et accès aux marchés Sécurité alimentaire et qualité des aliments	<ul style="list-style-type: none"> • Normes de production • Produit de niche • Logistique et manutention après récolte • Points de collecte du poisson • Infrastructure de transformation • Services d'information du marché • Systèmes de transactions et criées • Services de certification • Systèmes de traçabilité • Alliances commerciales 	Administrations publiques Institutions de recherche ONG Aide au développement	Associations de pêcheurs et d'éleveurs Petites et moyennes entreprises Courtiers, exportateurs et importateurs Services de certification logistique et réviseurs Laboratoires privés Entreprises de transformation du poisson Chaînes de détail
Services financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Microcrédit • Garantie de crédit • Prêts spécifiques liés au développement des compétences • Modèles de bail ou de franchise 	Banques de développement Institutions financières publiques Aide au développement ONG Donateurs Institutions publiques de recherche économique	Banques pour le développement agricole et rural Institutions et fonds de microfinancement Banques privées internationales
Gestion et développement de l'entreprise Services d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'eau publique • Gestion de l'utilisation multiple de l'eau pour l'aquaculture ou l'agriculture intégrées • Gestion de la ressource en terrains • Gestion de la flotte et des quotas • Installations portuaires et de débarquement • Stratégies et services de promotion pour le développement de l'entreprise • Conformité des pêches et suivi des données • Services d'information du marché 	Autorités centrales et locales Institutions publiques de recherche et de statistiques Centres d'enquêtes internationales Agences internationales ONG	Propriétaires fonciers Propriétaires de l'eau Fournisseurs de services du marché Consultants Associations de pêcheurs et d'éleveurs Petites et moyennes entreprises

Services d'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • Structures de dissémination des alevins • Approvisionnement en aliments des animaux et utilisation des ressources locales • Exploitations prêtes à fonctionner • Organismes polyvalents offrant les intrants, le financement, l'extension, les services techniques et sociaux • Transport et logistique • Accès à l'eau potable pour les installations de transformation du poisson et pour usage courant et sanitaire • Traitement des eaux usées • Zones d'investissement en aquaculture 	Centres d'élevage publics Administrations des pêches Institutions nationales et internationales de recherche	Écloseries, nourriceries et exploitations de remise en élevage Fournisseurs d'aliments pour animaux Services logistiques Services de diagnostic Autres fournisseurs de services privés
Développement technologique Production des pêches et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'impact environnemental • Réseaux de fournisseurs • Application des normes et des meilleures pratiques • Systèmes de production aquacole et agricole intégrés • Utilisation des rebuts dans les chaînes de production 	Administrations publiques des pêches Institutions de recherche nationales et internationales	Producteurs primaires de l'agriculture et de l'aquaculture Associations de pêcheurs et d'éleveurs Entreprises de transformation Associations sectorielles
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement spécifique au secteur • Accès aux centres de formation et aux infrastructures de communications • Exploitations de référence • Services d'extension • Services de protection de la santé du poisson • Formations d'entreprise • Exploitations de démonstration 	Institutions et universités publiques Instituts de recherche en aquaculture Services d'extension publics	Associations de pêcheurs et d'éleveurs Exploitants de référence Centres de formation et enseignement privé Services spécialisés

Annexe 2: Exemples de mécanismes d'aide au développement et de promotion des PPP (source: Weirovski et al. 2008).

Pays	États-Unis	Royaume-Uni	Danemark	Canada	Allemagne
Autorités responsables	Agence pour le développement international (USAID) ; Global Development Alliance (GDA)	Ministère pour le développement international (programmes d'aide au développement et Challenge Fund)	Ministère des Affaires étrangères ; Agence pour le développement international	Agence pour le développement international (CIDA)	Ministère de la Coopération au développement (BMZ), Agence de coopération technique (GTZ), Deutsche Investitions- und Entwicklungs Gesellschaft (DEG), Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH, Centrum für Internationale Migration und Entwicklung (CIM)
Nom des programmes	Partenariats public-privé (PPP) ; fonds de stimulation de la GDA pour financer des partenariats start-up	Business Linkages Challenge Fund ; Africa Enterprise Challenge Fund ; Global Partnership of Output-based Aid	Business to Business (B2B) ; Partnership Facility Program (PFP) (environnemental)	Industrial Cooperation Program (CIDA-INC)	Partenariats stratégiques public-privé (GTZ), mécanisme PPP (GTZ), PPP intégré (GTZ), Dispositif PPP pour l'Afrique subsaharienne (GTZ), PPP et études du mécanisme PPP (DEG), coopération financière, participation du secteur privé
Participation financière publique d'un pays donateur par projet	Public : privé Rapport minimal 1 : 1 Moyenne 1 : 3	Cas par cas Pas de conditions prédéfinies Seuil de participation publique fixé à \$100 000 et plafond de \$2 millions	En préparation Maximum de 60% des coûts du projet jusqu'à \$65 000 Mise en œuvre : maximum de 60% des investissements liés au projet jusqu'à \$920 000	Participation publique à partir de \$90 000, avec une contribution maximale de 75% ou de \$540 000 par projet	Maximum de 50% ou €200 000, mais approbation spéciale par le BMZ disponible pour des projets d'un financement supérieur
Participation d'un partenaire privé dans le pays donateur	Essentielle	Possible	Essentielle	Possible, à l'exclusion des ONG et des institutions de recherche publiques	Essentielle : entreprise de l'UE
Contribution financière d'un partenaire privé	La contribution d'un partenaire doit comprendre des liquidités privées ou des contributions en espèces ≥ 25% du montant prévu de la contribution de l'USAID	Spécifique au programme Contribution essentielle de 50%	Essentielle Minimum de 40% ; 10% pour certains programmes B2B	Essentielle Minimum de 25%	Essentielle Minimum de 50%

Objectifs	Stimuler la croissance économique, le commerce et le développement agricole afin de lutter contre la pauvreté et la faim ; réduire les menaces sanitaires générales ; promouvoir la démocratie ; prévenir les conflits ; aide humanitaire	Développement et réforme des politiques ; commerce international ; réforme agraire ; réforme des entreprises publiques	Lutte contre la pauvreté ; stimulation de la croissance économique, développement social, protection de l'environnement	Contribution en espèces aux entreprises canadiennes pour débiter des activités ou fournir une formation dans les pays en développement ou dans les pays en transition vers une économie de marché	Normes environnementales, renforcement des capacités, amélioration de la qualité, développement des produits, soins de santé sur le lieu de travail
Pays ciblés	L'ensemble des pays en développement dans lesquels USAID est active	Spécifique au programme	B2B : pays du programme Danida et Afrique du Sud PFP : Chine, Malaisie, Thaïlande	Liste de pays qui remplissent les conditions requises	Liste préférentielle de plus de 100 pays en développement sur http://www.gtz.de/de/dokument/de-ppp-ansprechpartner-laender.doc
Sites Internet	www.usaid.gov/our_work/global_partnerships/gda	www.dfid.gov.uk www.challengefunds.org	www.b2bprogram.com www.um.dk/en	www.acdl-cida.gc.ca/psd	www.gtz.de http://www.gtz.de/en/leistungsangebot/2362.htm